



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
12 août 2004
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2004

20-24 septembre 2004, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République de Corée (2005-2008)***

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-8	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	9-11	3
III. Programme proposé	12-27	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	28-37	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République de Corée (2005-2008)		10

* La collecte des données requises pour présenter au Conseil d'administration les informations les plus actuelles possible a retardé la présentation du présent document.



Introduction

1. Le projet de descriptif de programme de pays avec la République de Corée (2005-2008) vise à aider le Gouvernement à atteindre l'objectif 8 du Millénaire pour le développement qui cherche à renforcer le partenariat entre les pays développés et les pays en développement. Le Gouvernement a élaboré le projet de descriptif de programme de pays en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en consultation avec des groupes de réflexion et des instituts scientifiques et technologiques nationaux, des organismes de la société civile et du secteur privé et d'autres partenaires pour le développement. Il tient compte des atouts énoncés dans le deuxième plan de financement pluriannuel du PNUD pour la période 2004-2007 (DP/2003/32).

I. Analyse de la situation

2. La réussite du relèvement et du développement du pays au cours de ces quarante dernières années est souvent citée comme exemple et modèle à suivre pour les pays moins avancés. Grâce à une série de plans quinquennaux bien ciblés mettant successivement l'accent sur le redressement de l'agriculture, l'éducation, l'industrie légère, l'industrie lourde et de haute technologie, associés à une campagne énergique d'incitation à l'exportation et une mobilisation sociale, le produit intérieur brut du pays par habitant est passé de 82 dollars en 1961 à 11 400 dollars en 2002. L'objectif est d'atteindre 20 000 dollars dans un proche avenir. Le remboursement du prêt du Fonds monétaire international, après la crise financière de 1997, deux ans avant son échéance, prouve la capacité du pays à adapter, spécifier et mettre en place des changements rapides afin de tenir sa position parmi les économies mondiales de pointe. Actuellement, le pays occupe le onzième rang de l'économie mondiale. La République de Corée est devenue membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en décembre 1996.

3. Ces dernières années, les préoccupations relatives à l'environnement, parmi lesquelles la signature et le respect des conventions internationales sur l'environnement, font partie des priorités du programme national. Les domaines principaux sont la protection de la nature et de la biosphère, l'amélioration de la qualité de l'air, la préservation de la qualité de l'eau de quatre grands fleuves avec la fourniture d'une eau potable conforme aux règles sanitaires, la gestion des déchets et leur recyclage ainsi que la gestion des substances chimiques.

4. Un certain nombre de questions sociales deviennent sensibles du fait des changements socio-économiques rapides et, indirectement, de la mondialisation et de la modification des tendances globales. Parmi les problèmes nécessitant une attention particulière il convient de citer le vieillissement de la population, la croissance du chômage des jeunes, les conséquences sur le marché de la main-d'œuvre de la délocalisation de la production en Chine et dans d'autres pays, les dispositifs de protection sociale et la question de la participation des femmes et de la parité des sexes. De nouveaux problèmes apparaissent, tels que celui du VIH/sida, qui impliquent la nécessité d'une action préventive rapide.

5. Au cours de son redressement et de son développement, la République de Corée a largement bénéficié de l'aide de la communauté internationale, très

substantielle sur le plan financier. Maintenant le Gouvernement et la population sont tout à fait conscients que le temps est venu de « rendre la réciprocité » et d'apporter aux pays moins avancés une aide au développement équivalente. Dès lors, le pays a consolidé son rôle de donateur et se situe désormais au onzième rang des contributeurs au budget des Nations Unies.

6. Le tableau ci-dessous montre que le volume global de l'aide publique au développement (APD) a continué d'augmenter au cours de la dernière décennie.

Chiffres de l'aide publique au développement de la République de Corée

(En millions de dollars des États-Unis)

	1991	1995	2000	2003*
APD totale	57,5	116,0	212,2	334
Bilatérale	31,5	71,5	131,2	220
Multilatérale**	26,0	21,4	80,9	114
Subventions	25,0	50,1	47,	120
Prêts	6,5	21,4	83,4	100
APD/PNB (%)	0,020	0,026	0,047	0,06

Source : Ministère des affaires étrangères et du commerce.

* Estimations provisoires.

** Comprend les contributions au budget des Nations Unies et les contributions volontaires aux organisations des Nations Unies et aux autres organisations pour le développement international.

7. Alors que dans l'absolu l'augmentation du volume global a été effectivement importante, le Gouvernement reconnaît que, au regard des pays donateurs traditionnels du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), il reste encore beaucoup de progrès à faire. La question de l'accroissement et de l'efficacité de l'APD continue d'occuper une place prépondérante dans les débats de politique intérieure.

8. À ce stade, environ 60 % de l'APD proviennent de relations bilatérales, notamment de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) pour les subventions, la Banque coréenne d'import-export (K-EXIM) pour les prêts et d'organisations non-gouvernementales coréennes.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

9. Le cadre de coopération de pays (CCP) pour 2001-2003 (DP/CCF/ROK/2) qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2004 (DP/2004/9) porte sur trois domaines thématiques : a) environnement et développement durable, b) science et technologie et technologie de l'information et de la communication (TIC) pour le développement, et c) équité sociale. Ce CCP présente également l'examen d'un nouveau modèle de future coopération entre le PNUD et la République de Corée. Il énonce d'autre part l'intention du pays de renforcer la coopération au niveau sous-régional en Asie du Nord-Est et plus largement aux niveaux régional et mondial.

10. Les résultats obtenus par un certain nombre de projets, tant nationaux que régionaux, ont établi une base susceptible d'améliorer la coopération entre la République de Corée et les pays partenaires en développement. Les méthodes les plus efficaces issues des projets serviront de repères pour le nouveau programme exposé dans la partie III ci-dessous.

11. Dès lors il conviendrait de donner rapidement la priorité à l'application des enseignements lors de la présente mise en oeuvre du CCP, et à la promotion du travail en réseau et d'une synergie entre les partenaires et les projets. Une attention particulière portera sur le fait que les projets s'inscrivent dans des cadres politiques et de planification élargis et, s'il y a lieu, dans une perspective globale du développement des capacités. S'agissant d'obtenir des résultats de projet durables, il sera important, avec l'aide du PNUD, d'appliquer totalement le principe de partenariat entre la République de Corée et le ou les pays en développement concernés. Il s'agira d'identifier et de poursuivre des intérêts et des objectifs communs par des consultations et des accords réciproques entre la République de Corée et le ou les pays partenaires – toujours avec l'aide du PNUD, à la fois conseiller et facilitateur.

III. Programme proposé

12. Le projet de descriptif de programme de pays (2005-2008) constitue une mesure provisoire, mais capitale, prise par le pays pour devenir donateur à part entière. Il s'agit là également d'une initiative pilote destinée à renforcer la dimension multilatérale de la politique d'APD du pays.

13. Dans son principe, le projet définit les grandes lignes d'un nouveau partenariat avec le PNUD afin d'aider le pays à atteindre l'objectif 8 du Millénaire pour le développement (OMD 8) qui demande la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Conformément à l'évolution de ses capacités et de ses possibilités, la République de Corée contribuera à la réalisation de changements politiques en faveur de l'aide, de la dette, du commerce et du transfert de technologie, qui sont essentiels pour que les pays en développement atteignent les objectifs 1 à 7 du Millénaire pour le développement.

14. S'agissant du nouveau programme, le pays consacrera ses compétences et son expérience à devenir un pays industrialisé, éradiquer la pauvreté, élever le niveau de vie de sa population et contribuer et s'adapter à la mondialisation. Les enseignements tirés du programme peuvent, à leur tour, éclairer sous un nouvel angle les options de politique intérieure du pays. Ils peuvent également contribuer à établir une base plus solide permettant de répondre aux problèmes sous-régionaux, régionaux et mondiaux.

15. Le programme de pays proposé intégrera deux composantes. La plus importante consistera en un programme de coopération pour le développement (DCP) ouvert sur l'extérieur en faveur des pays moins avancés, visant à mettre en oeuvre les capacités du pays pour favoriser le développement dans des pays partenaires émergents, notamment par la coopération Sud-Sud et la coopération régionale. S'agissant de la seconde composante, les préoccupations nationales recevront toujours une certaine attention, dans une moindre mesure, essentiellement dans le prolongement ou en conséquence des actions en cours. Une orientation générale répondra aux obligations nationales et internationales du pays en termes

d'environnement. Les questions prioritaires concernant les femmes seront également examinées.

Programme de coopération pour le développement en faveur des pays moins avancés

16. S'agissant du lancement de ce programme pilote, et en consultation avec divers groupes de réflexion et d'instituts de recherche nationaux, le Gouvernement a mis au point un ensemble de propositions de projet qui constitue la première phase du programme de coopération pour le développement. Ceci représente un premier effort fructueux destiné à stimuler la mobilisation des ressources nationales en faveur d'un programme de coopération pour le développement (DCP) ouvert sur l'extérieur avec des pays moins développés.

17. Les groupes de réflexion et les instituts de recherche qui ont convenu de s'associer à la fois en tant que dispensateurs de ressources et organismes d'exécution constituent un réservoir substantiel de capital intellectuel et de potentiel technologique. Il s'agit notamment de la Fondation coréenne des sciences, l'Institut de la science et de la technologie, l'Institut coréen de mise en valeur du rôle des femmes, l'Office coréen du contrôle pharmaceutique et alimentaire, l'Institut coréen de l'eau et de l'environnement, l'Institut maritime de Corée, l'Institut coréen de recherche en biosciences et en biotechnologie, l'Institut coréen des sciences de la terre et des sciences minérales et l'Institut coréen de la culture et du tourisme. Sur la liste figure également un établissement du secteur privé : la société « Science Lab Centre Co Ltd ». Les partenariats avec les instituts ayant déjà coopéré avec le PNUD, tels que l'Institut coréen de développement, seront également réexaminés.

18. Tirant profit de l'expérience fructueuse de modernisation du pays sur un laps de temps relativement court, grâce au développement des ressources humaines et à la promotion de la recherche et du développement innovants, l'ensemble des projets cible avant tout l'application de la science et de la technologie aux problèmes de l'éradication de la pauvreté et de la gestion de l'environnement. Le PNUD apportera son aide dans le cadre des secteurs de service liés à la réduction de la pauvreté, et notamment des initiatives locales contre la pauvreté. Une attention sera accordée à mettre en relation les actions communautaires et les actions économiques et sociales nationales. La question de l'égalité entre les sexes figure également parmi les priorités. La coopération sous-régionale en Asie du Nord-Est bénéficie en outre d'une attention importante.

19. Trois priorités thématiques guideront le vaste programme du DCP et l'élaboration ultérieure de l'ensemble des propositions de projet : a) science et technologie, b) réduction de la pauvreté et c) parité des sexes.

20. *Science et technologie.* Aujourd'hui la mondialisation a partout pris une dimension de plus en plus scientifique et technologique, impliquant la nécessité de redistribuer les ressources scientifiques et technologiques aux autres pays et régions, notamment par la coopération Sud-Sud. Le Gouvernement souhaite élargir la coopération dans ce domaine avec les pays en développement, et il reconnaît que la forte participation du secteur privé sera décisive pour ladite coopération. Un regain d'attention sera accordé à l'Accord de Séoul adopté en février 2000 par le Forum sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technique, organisé par le siège du PNUD et accueilli par le Gouvernement de la République de

Corée avec la participation d'un grand nombre de spécialistes en science et technologie. L'Accord demandait notamment de faciliter la coopération technologique dans les entreprises des pays en développement, d'élargir la base de capital humain dans les pays en développement en conjuguant les efforts engagés dans les domaines de l'éducation et de la formation, notamment en faveur des femmes, de partager l'expérience acquise en matière d'application de la science et de la technologie à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté, d'élaborer des programmes stratégiques de recherche et développement Sud-Sud concernant les vaccinations, les médicaments et les diagnostics pour les maladies transmissibles les plus importantes dans le Sud, telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida.

21. *Réduction de la pauvreté.* Se fondant sur sa propre expérience de développement, le pays a récemment adopté une politique d'APD de lutte contre la pauvreté qui insiste sur la création d'emplois et la génération de revenus. La politique mettra en oeuvre les enseignements tirés du Mouvement national de la nouvelle communauté (Saemaul Undong) qui souligne la nécessité d'associer les efforts propres et la génération de revenus. Tandis que le pays favorisera d'abord « la nouvelle politique de réduction de la pauvreté » dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), il conviendra également de s'intéresser aux pays d'Afrique et d'Amérique latine. L'aide du PNUD sera apportée dans le cadre de ses activités de réduction de la pauvreté, notamment des initiatives locales contre la pauvreté. Une attention sera également accordée à établir un lien entre les actions communautaires et les politiques économiques et sociales nationales.

22. *Parité des sexes.* La République de Corée a développé d'excellentes méthodologies et capacités pour analyser les disparités entre les sexes et élaborer des politiques favorisant la parité des sexes, parmi lesquelles des indicateurs et des statistiques sur les sexes, et une budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes. Ces compétences seront mises à la disposition des pays en développement et diffusées auprès d'eux. Un accent particulier sera mis sur l'aide aux pays partenaires pour transformer les instruments liés aux préoccupations d'égalité entre les sexes en analyse des politiques et définir des priorités de programmes nationaux. Le renforcement des capacités connexes sera mis en valeur.

23. Le pays entend continuer à participer à la coopération régionale et sous-régionale, en tant que pays donateur et régional, ce qui aura une influence capitale sur le développement du DCP. L'accent sera notamment mis sur la poursuite du développement de la coopération sous-régionale en Asie du Nord-Est citée plus haut. Cela est susceptible de favoriser le partenariat avec le Comité présidentiel coréen chargé de l'Asie du Nord-Est dont le mandat sera bientôt élargi.

24. Grâce au DCP, le nouveau programme de pays sera innovant. Sa mise en œuvre permettra au pays de franchir une nouvelle étape dans le renforcement de sa position de donateur. Un certain nombre de pays auront substantiellement bénéficié du transfert des connaissances et de la technologie du pays. Une sélection des méthodes les plus efficaces aura été établie pour être transposée et perfectionnée. Ces résultats tangibles, concrets et visibles auront contribué à mieux faire connaître les capacités du pays dans les pays en développement, créant ainsi une plus forte demande de sa coopération (sous forme d'aide et sur une base commerciale). Le soutien apporté à ladite coopération aura également progressé au sein de la collectivité nationale. La République de Corée sera devenue un pays moteur essentiel dans la coopération Sud-

Sud. Le programme de coopération pour le développement aura favorisé des relations constructives entre les pays du Nord-Est de l'Asie. Et ce DCP pilote aura créé un nouveau modèle dans le cadre du PNUD pour les pays donateurs émergents.

Obligations nationales et internationales en matière d'environnement

25. Cette partie du programme de pays couvrira à priori deux projets soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et une action appuyée par le PNUD, ceci visant à permettre au pays de mieux respecter ses obligations en termes d'environnement. La mise en œuvre ces projets permettra au programme de soutenir la réalisation des objectifs du DCP car l'ensemble de ces trois engagements aura des implications régionales capitales. Les deux projets FEM sont également importants à l'échelle mondiale.

26. Cette partie du programme porte actuellement en premier lieu sur : a) un programme d'action stratégique permettant une action conjointe de la Chine et de la République de Corée en faveur du système marin de la Mer Jaune, qui constitue une ressource mondiale vitale transfrontalière, b) la préservation des zones humides du pays, d'importance mondiale, qui constitue une condition préalable à la survie des voies de migration de l'est de l'Asie et d'une biosphère unique, et c) l'amélioration de la production agricole en vue de la sécurité sanitaire des aliments et de la durabilité du point de vue de l'environnement. Le dernier projet comprendra une assistance technique à trois, quatre ou cinq pays de la région de l'ANASE. Au-delà de la dimension environnementale, ces trois projets insistent fortement sur l'augmentation et le développement des moyens de subsistance et de la qualité de vie des populations locales concernées. On y trouve également la participation d'organisations de la société civile - sujet développé plus loin.

27. Alors que l'ouverture vers l'extérieur du DCP demeure l'idée directrice du nouveau programme de pays, des besoins nationaux supplémentaires seront intégrés au programme sur des critères très sélectifs. Il s'agira d'accorder une attention plus soutenue à la question de la parité des sexes, en ayant à l'esprit que si le pays est bien placé, 28ème sur 177, avec un indicateur de développement humain de 0,888 en 2002 selon le *Rapport sur le développement humain 2004*, ce n'est pas le cas de l'indicateur de la participation des femmes qui le place au 68^{ème} rang sur 78 pays. Dans ce processus, le programme de pays identifiera et engagera des actions de suivi de deux projets majeurs du second CCP - la proposition d'un système coréen de gestion des sexes et le Rapport national sur le développement humain par sexe qui sera achevé au dernier trimestre 2004. Un plan de mise en œuvre de la coopération entre le PNUD et la République de Corée dans ce domaine sera élaboré en tenant compte de l'action du PNUD relative à la parité des sexes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

28. Le premier module de propositions de projet établi pour le DCP a déjà élargi le réseau de partenariat du PNUD en République de Corée. Le Gouvernement et le PNUD s'efforceront d'atteindre l'objectif de mobilisation des ressources requise pour financer le nouveau programme de pays. Dans cette perspective il sera fait appel aux instituts de recherche, au secteur privé et à d'autres partenaires.

29. Le rôle de chef de file occupé conjointement par le Ministère des affaires étrangères et du commerce et le Ministère de la science et de la technologie sera crucial pour le succès du nouveau programme de pays. Ils feront en sorte que le programme de pays soit reconnu et soutenu par les plus hautes instances du pays, promouvoir le programme auprès du secteur privé et de la société civile et contribuer à faire connaître le programme à l'échelle internationale, inciter les organisations et institutions nationales à établir de nouveaux partenariats formels et financiers dans le cadre du programme, continuer à préconiser l'investissement des fonds de départ, instruments indispensables à l'obtention de la confiance des partenaires, et soutenir sans relâche le programme de pays. Une stratégie conjointe de communication sera élaborée et mise en œuvre avec le PNUD et les médias pour appuyer ces efforts.

30. La création d'un réseau interne centré sur l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, soutenu par un comité consultatif, fera l'objet d'un examen et il est espéré qu'il sera institutionnalisé. Un tel réseau est susceptible de générer un soutien élargi au DCP et de contribuer à créer une volonté politique et un appui public pour la réalisation de l'objectif 8. Favoriser les débats nationaux sur ces questions constituera un usage pertinent du *Rapport sur le développement humain*. La représentation des parties prenantes viendra du Gouvernement, des instituts de science et de technologie, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

31. En poursuivant le développement du programme de pays, et notamment le DCP, il s'agira à tout instant d'utiliser pleinement le réseau de développement mondial du PNUD, dont ses installations d'exploitation des ressources sous-régionales. Une attention sera accordée aux liens avec les autres programmes de pays du PNUD selon le cas, tels que le programme multinational du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, d'autres programmes multinationaux du PNUD, le programme de coopération mondiale et le cadre de la coopération Sud-Sud. Il sera fait appel à la coopération d'autres organisations des Nations Unies.

32. Le Gouvernement souhaitant utiliser le programme comme instrument au service de l'avancée du pays vers un rôle de donateur à part entière, il est manifeste que le partenariat entre le PNUD et la République de Corée est appelé à se développer dans le sens des objectifs et des besoins opérationnels du DCP. Il conviendra d'accompagner la mobilisation accrue des ressources et l'élargissement de la structure de base du DCP dans le pays d'une réflexion sur la meilleure manière de diversifier et d'optimiser l'utilisation des services du PNUD. À cet effet, le dialogue entre le PNUD et la République de Corée sera renforcé par des consultations périodiques, étroites et soutenues.

33. Le mode de coopération préféré est l'exécution nationale. À cet égard, le bureau de pays à Séoul aidera le Gouvernement à concevoir, mettre en œuvre et gérer le nouveau programme de pays en fonction des arrangements existants. Comme par le passé, le bureau de pays continuera à mettre en liaison et à aider les organisations des Nations Unies non représentées dans le pays ainsi que les missions ou interventions de haut niveau des Nations Unies. Il continuera également à servir de centre d'information et de plaidoyer pour l'ensemble de l'Agenda et des conférences des Nations Unies.

34. Tous les projets de programme de pays, même ceux qui ne portent pas directement sur la parité des sexes, feront l'objet d'une analyse du point de vue des

sexospécificités. Les résultats seront pris en compte lors de conception du projet et de sa mise en œuvre. Une coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sera mise en place s'il y a lieu.

35. Un atelier de mise en oeuvre du programme de pays sera organisé afin de parvenir à une meilleure compréhension de la gestion axée sur les résultats, de la conception du programme et du projet et des modalités d'exécution nationale. Les participants seront sélectionnés au sein des organismes et des instituts qui appliquent le programme.

36. Le programme de pays continuera d'appliquer une gestion axée sur les résultats inspirée du système de suivi et d'évaluation appliqué au niveau du programme et du projet. Le système sera adapté en fonction des progrès en termes de stratégie de mise en œuvre et de partenariat. L'expérience acquise et les enseignements tirés des projets seront analysés, documentés et diffusés.

37. Le programme de pays fera l'objet d'une étude indépendante à mi-parcours. Celle-ci s'appuiera sur de larges consultations, notamment avec les pays partenaires en développement. L'action consécutive sera définie sur un mode participatif. Vers la fin du programme de pays, une évaluation indépendante portera sur ses résultats et ses premiers effets afin d'orienter le développement ultérieur du programme. L'examen à mi-parcours et l'évaluation de fin de programme porteront spécialement sur le DCP, compte tenu de son importance stratégique pour l'émergence du pays en tant que donateur à part entière.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République de Corée (2005-2008)

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de références et niveaux cibles	Produits	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par objectif (dollars É.-U.)
Priorité ou objectifs du pays. a) Élever le niveau de l'APD afin de participer activement aux affaires internationales en tant qu'économie avancée et au-delà prendre part à la coopération pour le développement; b) Promouvoir la coopération internationale dans les domaines de la science et de la technologie à travers une coopération bilatérale et multilatérale; c) encourager la coopération sous-régionale pour la paix et la prospérité en Asie du Nord-Est à travers une coopération intercoréenne, une coopération économique extérieure et en renforçant les compétences économiques.					
Résultat visé par le PNUAD : sans objet					
Objectif du PFP : Réaliser les OMD et réduire la pauvreté humaine	Avoir amélioré la coopération mondiale, régionale et sous-régionale à travers une coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines de la science et de la technologie, de la réduction de la pauvreté et de la parité des sexes.	Dialogue sur les OMD et l'OMD 8 au niveau national.	Réseau OMD 8 dans le pays.	Ministère des affaires étrangères et du commerce/Ministère de la science et de la technologie oeuvrant comme « chefs de file ».	<i>Autres ressources :</i> 50 000 dollars (Gouvernement, institutions gouvernementales et autres).
	<i>Indicateurs :</i> Avoir mis en place des programmes et des processus durables et renforcé les capacités dans Avoir amélioré la coopération mondiale, régionale et sous-régionale à travers une coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines de la science et de la technologie, de la réduction de la pauvreté et de la parité des sexes. Avoir augmenté le pourcentage de l'APD et des ressources allouées aux programmes de coopération multilatérale pour le développement, y compris les contributions préaffectées. Avoir accru la demande d'aide à la coopération sous la forme d'aide et sur une base commerciale.	Un ensemble d'opérations modèles dans les domaines de la science et de la technologie, de la réduction de la pauvreté et de la parité des sexes dans des pays en développement sélectionnés, avec une possibilité de transposition.	Avoir accru le nombre d'institutions/organisations/experts participant au programme de pays. Avoir développé des options politiques, plans d'action, méthodes efficaces dans des pays partenaires. Avoir développé des projets dans tous les secteurs pour renforcer les capacités des pays partenaires. Avoir établi un comité consultatif pour suivre et évaluer la progression du programme de pays.	Ministères techniques, groupes de réflexion nationaux/Instituts de recherche et de développement, milieux universitaires etc. en tant qu'organismes de mise en œuvre et de financement. Le secteur privé et les organisations non-gouvernementales (ONG) sont des partenaires exécutifs et financiers.	<i>Autres ressources :</i> 11,85 millions de dollars (Gouvernement, institutions gouvernementales et autres) distribués comme suit : <i>Science et technologie :</i> 5,92 millions de dollars. <i>Réduction de la pauvreté :</i> 4,15 millions de dollars. <i>Parité des sexes :</i> 1,78 million de dollars.
	<i>État de référence :</i> La majorité des transferts de technologie et de connaissances ont lieu sur une base bilatérale. Beaucoup de projets de développement portent toujours essentiellement sur des activités indépendantes et ponctuelles.				

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de références et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (dollars É.-U.)</i>
	Avoir mis en oeuvre un budget sexospécifique dans tous les Ministères <i>Indicateurs</i> Avoir amélioré la position actuelle de l'IPF.	Suivi de la proposition de système coréen de gestion de la parité des sexes présentée en 2003. Suivi du Rapport national sur le développement humain par sexe en s'attachant à accroître le rôle des femmes dans les secteurs économique et politique.	Avoir mis en oeuvre de nouvelles politiques facilitant l'accès des femmes au secteur économique. Avoir mis de nouveaux outils à la disposition des femmes pour améliorer leur participation active à l'échelle de la politique nationale.	Ministère de l'égalité entre les sexes, Institut coréen de mise en valeur du rôle des femmes, ONG, membres de l'Assemblée.	<i>Autres ressources</i> : 100 000 dollars (Gouvernement, institutions gouvernementales et autres).

Priorité ou objectifs du pays : a) mise en oeuvre et développement de différentes politiques environnementales pour parvenir au respect de l'environnement, à une efficacité économique et un équilibre social et pour laisser place à une nation respectueuse de la vie, participative et écologique; b) accentuation de la démarche antisexiste au sein du Gouvernement, y compris une budgétisation favorisant l'égalité des sexes et une plus forte représentation des femmes dans tous les secteurs de la société à travers des mesures actives et de discrimination positive, notamment pour améliorer la compétitivité des femmes.

Résultat visé par le PNUAD : sans objet

Objectif du PFP : Énergie et environnement pour un développement durable	Avoir établi un partenariat fort avec la Chine pour planifier et gérer durablement la Mer Jaune. Avoir renforcé les activités durables assurant les moyens de subsistance des populations riveraines. Avoir mis en place une large planification multisectorielle des zones humides ainsi qu'un système de gestion durable au niveau national et local, contribuant ainsi à la protection des voies migratoires de l'Est de l'Asie et d'une biosphère unique d'une importance mondiale. Avoir pris des options en faveur de moyens de subsistance durables dans d'autres zones humides du pays. Le pays aura adopté un nouveau système agricole pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la durabilité du point de vue de l'environnement.	Avoir adopté et mis en oeuvre le plan d'action élaboré par la Chine et la République de Corée. Avoir identifié et mis en oeuvre des initiatives pilotes. Avoir créé un Comité fonctionnel national chargé des zones humides à l'échelle nationale; planification multipartite et système de gestion mis en place sur les trois sites pilotes. Avoir tiré des enseignements et des méthodes efficaces pour prendre de nouvelles	Avoir réalisé une étude diagnostique transfrontalière et établi un plan d'action et un programme d'action stratégique. Avoir désigné un Comité national des zones humides à un niveau national et rendu opérationnels des systèmes de gestion et de planification multipartites sur les trois sites pilotes capables de fonctionner au-delà de la durée du projet. Avoir réalisé un examen juridique et politique et	Gouvernement national et local assemblée législative – financement, réalisation et mise en oeuvre. Secteur privé, ONG, milieux universitaires, apports techniques et contribution en nature.	<i>Ressources de base</i> : FEM : 1,8 million de dollar. <i>Autres ressources</i> : 5,4 millions de dollars, (Gouvernement).
--	--	---	--	--	---

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de références et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (dollars É.-U.)</i>
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <p>Avoir associé la préservation du vaste système marin de la Mer Jaune et des actions de gestion avec la Chine.</p> <p>Avoir mis en place un processus d'examen intersectoriel de la planification de l'occupation des sols concernant les zones humides et le rendre opérationnel.</p> <p>Avoir déclaré les zones humides pilotes et/ou d'autres zones humides « sites de la Convention de Ramsar » dans les 10 prochaines années.</p> <p>Avoir intégré un cadre politique/juridique/économique et un mécanisme institutionnel.</p> <p>Avoir créé un réseau pour la préservation des zones humides critiques le long des voies migratoires de l'Asie de l'Est.</p> <p>Avoir mis en oeuvre les méthodes les plus efficaces pour la sécurité sanitaire des aliments et une agriculture non-polluante dans tout le pays, susceptibles d'être transposées.</p>	options en faveur de moyens de subsistance durables dans les zones pilotes, susceptibles d'être transposées.	<p>avoir mis en place de nouveaux mécanismes pour l'évaluation continue de la situation et de l'évolution des zones humides.</p> <p>Avoir testé un ensemble de nouvelles initiatives pilotes sur les trois sites pilotes.</p> <p>Disposer d'un ensemble de politiques et de pratiques recommandées; manuels disponibles et applicables dans tout le pays.</p>		<p>Total : 19,2 millions</p> <p><i>Ressources de base :</i> 1,8 million</p> <p><i>Autres ressources :</i> 17,4 millions.</p>